CONSEIL D'ADMINISTRATION
4 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°2023-018

Avenant à la convention de financement des études de projet et de la réalisation des travaux de la phase 1 de la gare routière – Pôle d'Echanges Multimodal

Vu le décret n°2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Écovallée - Plaine du Var (ci-après EPA), modifié notamment par le décret n°2015-982 du 31 juillet 2015,

Vu la délibération n°2023-011 du Conseil d'administration de l'EPA en date du 16 juin 2023 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'administration (entré en vigueur le 3 juillet 2023), lequel fixe les attributions du Conseil d'administration et celles du Directeur Général,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre déléguée auprès de Madame la Ministre de la transition écologique, chargée du logement, en date du 18 mars 2021 portant nomination de Madame Sarah BELLIER en qualité de Directeur Général de l'EPA Écovallée - Plaine du Var,

Vu la délibération n°2013-014 du Conseil d'Administration de l'EPA en date du 8 juillet 2013 déclarant d'intérêt général le projet d'aménagement des espaces publics et voiries du quartier du pôle d'échanges multimodal Nice Saint Augustin-Aéroport,

Vu la délibération n°2013-009 du Conseil d'Administration de l'EPA en date du 18 mars 2013 approuvant le dossier de création de la zone d'aménagement concerté (ci-après ZAC) Grand Arénas,

Vu l'arrêté du Préfet des Alpes-Maritimes en date du 6 août 2013 créant la ZAC Grand Arénas,

Vu la délibération du Bureau Métropolitain n°21.5 en date du 12 juillet 2018 :
- autorisant la Métropole Nice Côte d'Azur à réaliser la gare routière du pôle d'échanges multimodal de Nice Saint-Augustin et à en déléguer la maitrise d'ouvrage de cette opération à SNCF Gares & Connexions en raison de la complexité et de son imbrication avec la gare ferroviaire de Nice Saint-Augustin, pour un coût prévisionnel de 18,3M € HT valeur 2017,
- autorisant la Métropole Nice Côte d'Azur à solliciter des Partenaires, leur participation financière pour contribuer à cet investissement qui participe aux objectifs tant de connexion des modes de transport que d'aménagement global de Grand Arénas.

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

Vu la délibération n°2018-019 du Conseil d'Administration de l'EPA en date du 20 décembre 2018 approuvant le contrat de projet partenarial d'aménagement 2019-2032, en qualité d'avenant au protocole de partenariat 2011-2026,

Vu la délibération n°2018-025 du Conseil d'Administration de l'EPA en date du 20 décembre 2018 approuvant la convention de financement des études de projet et de la réalisation des travaux de la phase 1 de la gare routière,

Vu le rapport de présentation,

Vu les débats en séance,

Considérant que le pôle d'échanges multimodal Nice Saint-Augustin s'inscrit dans le quartier plus large et déclaré d'intérêt général du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) dont les espaces publics sont aménagés par l'EPA.

Considérant que l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Alpes-Maritimes, la Ville de Nice, la Métropole Nice Côte d'Azur et l'Etablissement Public d'Aménagement Ecovallée - Plaine du Var ont engagé la phase d'études de Projet (PRO) et les travaux de réalisation (REA) de la « Phase 1 » de la gare routière en 2019,

Considérant que la convention de financement définissant les engagements réciproques des parties en ce qui concerne les conditions de financement et de réalisation des études de projet (PRO) et des travaux de réalisation (REA) de la phase 1 de la gare routière du Pôle d'Echanges Multimodal Nice Saint-Augustin a été signée le 20 juin 2019,

Considérant que la convention de financement stipulait le versement par l'EPA d'un montant maximum de deux millions d'euros maximum, soit 9,47% du financement total ; montant également inscrit dans le contrat de projet partenarial d'aménagement pour l'Ecovallée 2019-2032,

Considérant que la fiabilisation de l'opération par SNCF Gares et Connexions, maitre d'ouvrage unique de la gare routière, en fin de phase d'étude de projet, a conduit à présenter la réévaluation du coût prévisionnel de la gare routière phase 1 pour un montant de 883 250 €, supporté par MNCA en fonds propre,

Considérant que diverses adaptations du programme de la gare routière phase 1, du budget et du planning ont induit un surcoût supplémentaire de 735 000 € courants, à prendre en charge par les co-financeurs,

Considérant que le montant total du projet de la gare routière phase 1 est ainsi porté à 22 748 205, 00 € courants,

Considérant que l'avenant n°1 a pour objet d'acter les *modifications* de programme de la gare routière, de modifier le montant des études et des travaux de réalisation du projet et les participations financières des Parties et d'acter le nouveau calendrier de la phase travaux de réalisation du projet,

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26

Considérant que l'avenant n°1 ne présente pas d'incidence financière pour l'EPA,

Considérant que la réévaluation des coûts, à l'issue de la phase projet, porte désormais la participation de l'EPA à 8,7919 % du financement total du projet.

Le Conseil d'administration :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention entre le l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Alpes-Maritimes, la Ville de Nice, la Métropole Nice Côte d'Azur et l'Etablissement Public d'Aménagement Ecovallée - Plaine du Var portant sur le financement des études de projet et de réalisation des travaux de la phase 1 de la gare routière située dans le périmètre du Pôle d'échanges multimodal Nice Saint-Augustin,

- Autorise le Directeur Général, en tant que de besoin, à procéder à des adaptations non-substantielles ou d'ordre rédactionnel sur ce document,

- Autorise le Directeur Général à signer ledit avenant.

Le Président du Conseil d'administration

Xavier LATOUR

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26